

La Tronche

Le cèdre du parc Brise des neiges va-t-il être abattu ?

C'est en tous les cas ce qui se profile dans le cadre de la construction – pas encore pour demain – de la nouvelle école maternelle voulue par la majorité. Une partie de l'opposition se mobilise.

C'est acté depuis des mois. Pour permettre l'accueil de nouveaux élèves à La Tronche à partir de 2026 (voire au-delà), la majorité en place est engagée dans un vaste projet : la construction d'une nouvelle école maternelle au cœur du parc Brise des neiges qui contribuera à offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux enfants de la maternelle du Coteau dont les locaux ne sont plus adaptés.

Le projet, pourtant largement débattu en conseil municipal, suscite désormais la colère. Par une partie des élus d'opposition (menée par Pascale Le Marois du groupe "Unis pour La Tronche") comme de quelques riverains qui ne sont plus tout à fait en phase avec l'opération. La raison ? Pour mener à bien le projet, le cèdre, immense, historique, surplombant le site, doit être abattu. « Cela n'a jamais été évoqué en commissions. Pas plus le 14 juin lorsque Benoît Callens (adjoint en charge des écoles, de l'enfance et de la jeunesse) nous a présenté le projet en détail et encore moins le lendemain lors de l'exposé de Bernard Dupré (adjoint aux travaux) sur le déroulé des travaux de construction de l'école... Et



À proximité du cèdre, une déclaration préalable d'abattage datée du 1^{er} août et une pancarte, attachée au tronc, où l'on peut lire : "Sérieusement ?" Photo Le DL/Ganaële Melis

là, que se passe-t-il ? Nous découvrons sur un panneau, collé à l'arbre, en date du 1^{er} août, que le cèdre va être abattu », s'offusque Pascale Le Marois qui, très vite, s'est fendu d'un courrier au maire comme à tous les élus du conseil municipal pour signifier sa stupéfaction.

« Sur le fond comme sur la forme, la gestion de ce dossier est catastrophique »

L'affaire, pourtant, semblait connue de tous. En mars, le projet, qui a fait l'objet d'un concours d'architecte, est retenu par un jury où figuraient plusieurs élus, y compris d'opposition. Avec néanmoins une volonté du jury exprimée au lauréat : la nécessité de maintenir l'arbre. En dépit de réunions de travail et de négociations

pour "retravailler le projet", la majorité seule décide, le 13 juillet dernier, de ne pas valider le projet modifié (présenté le 11 juillet) permettant la préservation de l'arbre. D'où l'ire du groupe "Unis pour La Tronche" et des riverains. « Franchement, on nous parle de la nature en ville mais c'est du bla-bla tout ça. Cet arbre, c'est un îlot de fraîcheur appréciable, qui plus est en période de canicule. Sur le fond comme sur la forme, la gestion de ce dossier est catastrophique. Informer les Tronchois en plein été, quand peu d'entre eux sont présents dans la commune, c'est un procédé pas acceptable », déplore encore Pascale Le Marois qui, au nom de son groupe, demande à ce que le projet soit reconsidéré (voire repensé) en sauvegardant l'arbre.

● Ganaële Melis

« La décision a été prise à contrecœur »

Benoît Callens, adjoint au maire en charge des affaires scolaires, l'avoue bien volontiers. L'abattage du cèdre, lui (comme sa majorité) ne la voulait pas. « C'est un déchirement, la décision a été prise à contrecœur et il me paraît impossible de faire autrement », dit-il. Et d'évoquer les contraintes du projet, même modifié (incluant la sauvegarde de l'arbre), signifiées aussi par le maire Bertrand Spindler aux élus d'opposition : la nécessité d'élaguer l'arbre sur 10 m de hauteur, la complexité du chantier et les surcoûts induits, l'incompatibilité avec la pose de panneaux photovoltaïques en toiture ou encore l'emprise sur le chemin Jules-Rey. « Les arbitrages sont toujours difficiles à faire et là,



L'adjoint Benoît Callens (au centre), entouré des élus de la majorité Marine Legendre et Nicolas Retour et des élus d'opposition Pascale Le Marois et Thierry Vermorel, au parc Brise des neiges. Photo Le DL/G.M.

en l'espèce, il fallait prendre une décision même si elle n'est pas totalement satisfaisante. Car il y a urgence à construire une autre école », renchérit l'élu. Qui tente de rassurer en évoquant la volonté de la Ville de « surcompenser » cet abattage avec la plantation d'au-

tres arbres, « avec le soutien de France Nature Environnement ». Quant au timing choisi par la Ville (en plein été) pour signifier l'abattage de l'arbre, l'élu fait amende honorable : « J'ai fait une erreur, j'ai voulu aller trop vite ».

● G.M.